



# Procès-verbal de la séance du Conseil général du 11 mars 2021, 20h00

Salle polyvalente, Auvernier

## Ordre du jour

1. Bienvenue et appel
2. Communications du président
3. Procès-verbal de la séance de constitution du 16 novembre 2020
4. Nomination d'un membre à la Commission des travaux publics, des énergies et de l'environnement en remplacement de M. Grégory Jaquet, démissionnaire
5. Nomination d'un membre à la Commission Culture, Loisirs et Sports, en remplacement de Mme Marina Jacopin, démissionnaire
6. Nomination d'un membre à la Commission Culture, Loisirs et Sports, en remplacement de M. Nicolas Jaquet, démissionnaire
7. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal du Théâtre de Neuchâtel (SITRN)
8. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal de Sitebco
9. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal de l'Anneau d'Athlétisme du Littoral Neuchâtelois (SIAALN)
10. Nomination d'un délégué à la Commission intercommunale du Syndicat de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois
11. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal de CANEP
12. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la modification du Règlement sur les Constructions du 22 avril 2004 (ancienne Commune d'Auvernier) concernant les toits plats
13. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la désignation de l'organe de révision pour les comptes communaux pour les années 2021 à 2023
14. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 60'000.- TTC pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire
15. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 198'000.- TTC pour l'assainissement des verrières zénithales au sud de la salle de sport du collège des Mûriers 4 à Colombier
16. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 249'000.- TTC pour le bouclage en eau potable entre le réservoir de Chanet et Cottendart
17. Motion du groupe les Vert'libéraux « Demande d'établissement d'un règlement d'application permettant de sanctionner le littering »
18. Motion du groupe Les Verts « Coup de pouce aux propriétaires pour installer des panneaux solaires »

- 19. Interpellations et questions
- 20. Communications du Conseil communal
- 21. Divers

**Le président, M. Philippe Bärffuss**, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

## 1. Appel

L'appel fait constater la présence de **39** conseillers généraux:

Aubron Marullaz Edith, Bärffuss Chloé, Bärffuss Philippe, Bailey Robert, Bergqvist Johan, Bondallaz Stéphane, Buschini Gianni, Chen Chien-yu, Donner Philippe, Dubois Pierre-Alain, Egli Philippe, Etter Daniel, Godet Louis, Gygi Robert, Guillaume-Gentil Marianne, Hirter Jennifer, Jaquet Grégory, Jourdheuil Roy Julie, Kisanga-Stacchetti Makiala, Matter Marie-France, Meier Morgan, Mesnier-Villard Fabienne, Pessina Jean-Marc, Platz Sarah, Rossier Claude, Schwab Fabian, Spacio Gemma, Steiner Anouk, Steiner Christian, Steiner Olivier, Vermot Michel, Wuerth Nicolas, Zbinden Raphaël, Ernst Jean-René (suppléant), Maier Corinne (suppléante), Lapray Vincent (suppléant), Milhaud Duvernay Liza (suppléante), Schwarzer Elsa (suppléante)

7 excusés : Bena Daniel, Bridel Christophe, Burgat François, Challandes Xavier, Ducommun Gabrielle, Jeanrenaud Yann, Seiler Alexandre

1 absent : Chautems Joëlle,

Majorité absolue : 20

Majorité des 2/3 : 26

**Membres du Conseil communal présents :** Mmes Natacha Aubert, Marlène Lanthemann, Solange Platz Erard, M. Philippe DuPasquier

Mme Roxane Kurowiak (par Skype)

## 2. Communications du président

**M. Philippe Bärffuss (président)** demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée par quelqu'un.

**Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal) :** Le Conseil communal demande une modification, à savoir le retrait du point 14 de l'ordre du jour. En effet, ce rapport concernant une demande de crédit pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire a soulevé des questions lors de la séance de la Commission financière. Certains membres ont demandé que soient intégrées des informations plus précises au sujet d'une potentielle acquisition d'un véhicule utilitaire électrique. À force de recherches et grâce à l'aide de deux conseillers généraux, il est apparu qu'un véhicule de ce genre existait bel et bien, certes pas en série, mais il existe. Le délai entre la tenue de la séance de la Commission financière et la séance de ce soir a permis au Conseil communal d'obtenir beaucoup de renseignements sur ce véhicule, mais certains ne nous sont parvenus qu'hier. Dès lors, le Conseil communal souhaite présenter à votre Autorité au mois de juin un rapport avec une analyse plus détaillée des avantages et des inconvénients d'un véhicule électrique ou thermique.

**M. Philippe Bärffuss (président)** informe que l'ordre du jour est accepté, en enlevant le point 14.

Il y aura diverses interpellations et motions :

- une interpellation des Vert'libéraux sur les équipements des poubelles publiques basiques de Milvignes au moyen d'un couvercle métallique ;
- une autre motion des Vert'libéraux demande d'établissement d'un règlement d'application permettant de sanctionner le littering ;
- une interpellation du Groupe Les Verts concernant les rapports de fin de législature des différentes commissions ;
- une interpellation concernant la collecte des déchets sur les rives de la commune du groupe Les Verts et PS ;
- Une question des Vert'libéraux concernant la Commission du PAL.

### **3. Procès-verbal de la séance de constitution du 16 novembre 2020**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **4. Nomination d'un membre à la Commission des travaux publics, des énergies et de l'environnement en remplacement de M. Grégory Jaquet, démissionnaire**

**Mme Marianne Guillaume-Gentil (PS)** : Le groupe socialiste a le plaisir de vous présenter **M. Ivan Brüsweiler**, lequel est élu tacitement par acclamations.

### **5. Nomination d'un membre à la Commission Culture, Loisirs et Sports, en remplacement de Mme Marina Jacopin, démissionnaire**

**M. Fabian Schwab (Les Verts)** : Les Verts ont l'honneur de vous présenter **M. Jean-Marc Pessina** en remplacement de Mme Jacopin, lequel est élu tacitement par acclamations.

### **6. Nomination d'un membre à la Commission Culture, Loisirs et Sports, en remplacement de M. Nicolas Jaquet, démissionnaire**

**M. Olivier Steiner (PLR)** : Le groupe PLR a le plaisir de vous présenter la candidature de **Mme Sandra Niculescu**, laquelle est élue tacitement par acclamations.

### **7. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal du Théâtre de Neuchâtel (SITRN)**

**Mme Marianne Guillaume-Gentil (PS)** : Le groupe socialiste a le plaisir de vous présenter **Mme Liza Milhaud Duvernay**, laquelle est élue tacitement par acclamations.

### **8. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal de Sitebco**

**M. Christian Steiner (PLR)** : Le groupe PLR présente **M. Olivier Steiner**, lequel est élu tacitement par acclamations.

**9. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal de l'Anneau d'Athlétisme du Littoral Neuchâtelois (SIAAN)**

**Mme Marianne Guillaume-Gentil (PS)** : Le groupe socialiste a le plaisir de vous présenter **Mme Marie-France Matter**, laquelle est élue tacitement par acclamations.

**10. Nomination d'un délégué à la Commission intercommunale du Syndicat de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois**

**M. Christian Steiner (PLR)** : Le groupe PLR présente **M. Michel Vermot**, lequel est élu tacitement par acclamations.

**11. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal de CANEP**

**Mme Marianne Guillaume-Gentil (PS)** : Le groupe socialiste a le plaisir de vous présenter **M. Philippe Egli**, lequel est élu tacitement par acclamations.

**12. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la modification du Règlement sur les Constructions du 22 avril 2004 (ancienne Commune d'Auvernier) concernant les toits plats**

**M. Philippe DuPasquier (Conseil communal)** : Comme vous l'avez lu, le point de départ de ce rapport et de cette modification du Règlement sur les constructions et l'interdiction des toits plats au sud de la ligne de chemin de fer à Auvernier pour des raisons historiques de protection du vieux village. Avec une zone qui était définie par un axe vertical à l'Ouest depuis La Brena, jusqu'au stade de football des Malévaux et à L'Est depuis la passerelle de Serrières, jusqu'à la voie CFF. La limite étant le bord du lac.

Vous avez lu le rapport et le plan annexé qui vous a été remis avec quelques jours de retard, je vous prie de m'excuser de mon oubli. Je vous donne maintenant quelques explications sur le processus qui avait été entamé en 2009 par la Commission d'urbanisme d'Auvernier. Il est en partie repris et décrit dans un rapport justificatif 47 OAT, dont je vais vous donner quelques éléments maintenant, complément du dossier.

L'analyse, donc la démarche qui a été suivie par le bureau d'aménagiste était d'étudier les cartes tant historiques que topographies du lieu, de voir où s'inscrivait le périmètre ISOS, donc c'est le périmètre de protection du patrimoine bâti et aussi de s'appuyer sur une vision locale. Cela a permis de dégager des tendances urbaines et paysagères avec une première constatation, le noyau de la zone d'ancienne localité, ensuite quelques grappes de maisons qui se sont construites au fur et à mesure du développement de la localité, s'inscrivant aussi autour d'axes d'immobilités, on a constaté aussi la densification du secteur de la gare avec aussi dans certains secteurs, maintenant récemment, des toitures quasi plates pour certains projets. Différentes variantes ont été étudiées pour ce périmètre des toits plats, il y avait la première réflexion de la Commission d'urbanisme de 2009, qui réduisait la taille du périmètre d'interdiction actuelle, il y avait une version minimum qui se concentrait vraiment sur la zone d'ancienne localité, donc ça comprenait la Grand'Rue, la Pacotte, les Epancheurs, la Bâla, les Fontenettes, ce qui était vraiment une version minimum, il y avait une version maximum, qui disait à peu près, à laisser la zone aussi étendue qu'elle était actuellement et puis la solution adaptée qui vous soumise ce soir.

La solution qui est retenue et qui est proposée permet de protéger le vieux village et le vignoble autour de la ZAL et les points suivants sont exclus de ce périmètre, c'est la Gare, ce qui permet

de la densification, comme vous le savez les pools de gare ou les axes de mobilité jouent un rôle dans le développement urbain futur avec la moyenne de la haute densité dans ces secteurs. La zone Est de la Route des Clos qui est suffisamment éloignée quelque part du vieux village. A l'Ouest, l'axe qui est défini suit la limite de la zone à bâtir actuelle. Et puis la zone du port du bord du lac est exclue maintenant de ce périmètre, car comme vous le savez peut-être, le port est inclus dans un plan de quartier et un des critères de ce plan de quartier est d'avoir pour tous les bâtiments du bord du lac des toits en pente, donc ce problème se résout.

Une information étendue a été donnée aux différents organes, donc la Commission d'urbanisme en 2019 et de nouveau en 2020, ce changement, cette proposition a été diffusée dans le Milvignes Info en décembre 2019 et n'a suscité aucun commentaire, ni aucune réaction négative de la population, donc en conclusion, le périmètre retenu a trois avantages principaux, le premier, c'est de protéger les secteurs à valeurs patrimoniales ou paysagères, le vignoble entourant le cœur du village d'Auvernier, qui lui offre une certaine souplesse dans les types de construction et également une simplification au niveau de la gestion des permis de construire.

Le Conseil communal vous recommande d'approuver le rapport et de voter l'arrêté qui vous est présenté ce soir.

**M. Philippe Donner (Commission d'urbanisme)** : A deux reprises (en mars 2019, puis en octobre 2020), la Commission d'urbanisme de Milvignes a examiné, avec intérêt, le rapport établi par le bureau d'études RWB relatif à la modification du périmètre d'interdiction des toits plats à Auvernier, pour la zone constructible située sous la ligne de chemin de fer.

Il a été constaté que trop souvent des projets de construction, de qualité, impliquaient des dérogations à l'article 1.10 du Règlement communal sur les constructions d'Auvernier et dès 2009, la Commission d'urbanisme d'Auvernier s'est intéressée à cette problématique.

En 2018, le bureau RWB a repris l'examen de la pertinence de cette interdiction des toits plats en intégrant notamment des exigences de protection du patrimoine (inventaire fédéral ISOS) et diverses variantes de modification du périmètre d'interdiction des toits plats ont été esquissées.

Le rapport final déposé par le bureau RWB concrétise une proposition raisonnable et logique avec un périmètre d'interdiction des toits plats plus restreint, créant une sorte de couronne de protection du patrimoine existant centré sur le Vieux-Bourg, situé en zone d'ancienne localité.

Partant, des secteurs conséquents en Est, au droit de la Gare et plus en Ouest ne sont plus soumis à cette interdiction, alors que des exigences spécifiques réglementent la zone du port.

A l'unanimité et à deux reprises, les membres de la Commission d'urbanisme de Milvignes ont préavisé favorablement cette proposition de modification du périmètre d'interdiction des toits plats ainsi que la modification partielle de l'article 1.10 du Règlement sur les constructions de la Commune d'Auvernier.

**M. Philippe Donner (PLR)** : Lors de la séance de préparation, le rapport présenté par le Conseil communal concernant la limitation des toits plats à Auvernier a été examiné par le groupe PLR et fort des explications détaillées du conseiller communal, responsable du dicastère des constructions, qui connaît ce dossier depuis sa genèse, c'est à l'unanimité que la modification du périmètre d'interdiction des toits plats et du Règlement sur les constructions du 22 avril 2004 de l'ancienne Commune d'Auvernier a été acceptée.

En effet, il s'agit de se doter d'outils de planification plus pertinents et mieux adaptés à l'évolution de la situation, en évitant de trop nombreuses dérogations. Le groupe PLR acceptera donc ce rapport.

**M. Philippe Egli (PS)** : Le groupe PS a étudié attentivement le rapport du Conseil communal et vous remercie pour le travail accompli. La modification proposée paraît faire sens puisque de nombreuses dérogations sont déjà accordées actuellement, vidant de sa substance le règlement tel qu'on le connaît.

Il est en revanche important que nous veillions à ce que l'interdiction des toits plats soit maintenue dans les zones d'ancienne localité et de protection d'ancienne localité et c'est le cas avec le projet qui nous est soumis.

Le groupe PS vous proposera néanmoins quelques amendements au projet d'arrêté, il y en a trois, le premier c'est sur la forme uniquement l'arrêté qui nous est proposé n'est pas formulé de manière très juridique, il nous parle d'un article 1.10 sous nouveau, alors qu'il n'est pas nouveau, il existe déjà dans le règlement. Ensuite on nous cite deux alinéas, on ne voit pas l'état des trois qui sont maintenus, je vous propose un texte qui serait le suivant :

Article premier :

Le règlement sur les constructions du 22 avril 2004 (ancienne Commune d'Auvernier) est modifié comme suit :

**Article 1.10, al. 4 ; 5 (nouveau)**

Les textes des alinéas 4 et 5 restent identiques.

**M. Philippe Bärffuss (président)** demande à M. Egli de répéter ce qui change exactement.

**M. Philippe Egli (PS)** : La modification proposée est dans le titre de l'arrêté relatif à la modification du règlement du 22 avril 2004 sur les constructions concernant les toits plats, car l'on pourrait croire que c'est le règlement des constructions qui est concerné par les toits plats, alors que c'est l'arrêté modifiant les toits plats du règlement sur les constructions de l'ancienne Commune d'Auvernier qui est concerné. Modification qui se trouve dans le titre marginal.

Ce qui change ensuite, dans l'article 1<sup>er</sup> est supprimé les phrases concernant les toits plats, car c'est le règlement sur les constructions qui est modifié. Le titre marginal de l'article 1 est supprimé, à la place de cet article 1, on aurait le sous-titre de l'article 1<sup>er</sup>, l'article 1.10, alinéa 4 et puis le 5 qui est nouveau.

**Le 2<sup>ème</sup> amendement** vise à modifier l'alinéa 4 qui vous est proposé pour que les règles soient un peu plus précises pour protéger la cohésion avec les bâtiments voisins. Ce serait de rajouter après *cohérente* avec le site dans la première phrase d'*une conception d'ensemble cohérente intégrée architecturalement avec le site et notamment avec les constructions à toiture en pans environnante*.

**Le 3<sup>ème</sup> amendement** va dans le même sens, c'est pour protéger de manière plus large l'ancienne localité, on a dit que c'était important de protéger cette zone, ce serait d'interdire la création supplémentaire de 50m de large, enfin d'imposer que les toits plats soient couverts d'une couverture végétale. Le texte serait un alinéa supplémentaire, qui dirait *dans les 50m proposés périmètre défini à l'alinéa 5, les toits plats doivent être munis d'une couverture végétale*.

**M. Philippe Bärffuss (président)** donc si je comprends bien, sur le 3<sup>ème</sup> amendement, on rajoute un alinéa 6 et dans le 2<sup>ème</sup> amendement, on rajoute un alinéa 4, le 1<sup>er</sup> amendement, c'est juste sur la forme de l'arrêté en entier et l'énoncé de l'article.

**M. Philippe Bärffuss (président)** demande que chaque intervenant s'annonce pour quel groupe il s'agit, son nom et prénom pour les enregistrements.

**Mme Jennifer Hirter (PVL)** : Le groupe PVL remercie sincèrement le Conseil communal pour son rapport ainsi que l'intervention de la Commission d'urbanisme, cela a permis de clarifier un certain nombre de points, on salue également l'appel à un service extérieur d'experts pour cette mise en place, cependant, et ont rejoint le groupe socialiste, on regrette que la proposition n'est pas intégrée explicitement à la notion de toit bio-vert, soit végétalisés d'autant plus que la zone concernée par les changements est principalement située dans le vignoble actuellement. Cependant, on peut concevoir qu'en acceptant ce changement de règlement tel qu'il est, ces précisions pourraient intervenir au niveau du PAL.

Nous souhaitons également obtenir un certain nombre d'éclairages sur quelques points, le premier étant le suivant :

Au sein du nouveau périmètre d'interdiction des toits plats, il est mentionné que les toits plats sont autorisés uniquement pour les annexes et petites constructions non-habitable d'une surface maximale de 25m<sup>2</sup>. M. le Conseiller communal ou la Commission d'urbanisme peuvent-ils nous éclairer sur les raisons qui ont menées à fixer cette limite à 25m<sup>2</sup>? Quel but cette précision cherche-t-elle à couvrir ?

Le second point, le règlement actuel a pour but de protéger la zone d'ancienne localité et

Peut-on nous éclairer également quant à l'impact de cette autorisation des 25m<sup>2</sup> sur la zone d'ancienne localité.

**M. Philippe DuPasquier (Conseil communal)** : Tout d'abord les m<sup>2</sup>, pourquoi 25m<sup>2</sup> et pas 20m<sup>2</sup> ou un autre chiffre, comme vous l'avez vu, les constructions qui sont concernées sont des petites constructions non habitables, donc des annexes, des garages, des remises, ce type de construction et un garage, un 20m<sup>2</sup> c'est trop juste, donc il est communément admis dans la vente que la surface idoine pour ce genre de construction un delta de zéro à 25m<sup>2</sup>.

Maintenant, le but, c'est justement de pouvoir avoir des constructions qui ont un impact mineur de par leur taille et puis de ne pas de les voir couvrir de toits artificiels. Ainsi, l'impact dans la ZAL est mineur, mais le but est de pouvoir continuer quand même d'avoir certains aménagements sans qu'ils impactent le paysage.

**M. Fabian Schwab (Les Verts)** : Les Verts ont pris connaissance du rapport et rejoignent les remarques formulées par le Parti socialiste et les projets d'amendements.

**Mme Makiala Kisanga-Stacchetti (PS)** : Je voulais juste demander la parole pas pour exprimer ce que M. Egli a déjà dit, mais peut être vu qu'on va voter, peut-être lire à ce qui a été proposé en intégralité, amendement, par amendement, si vous êtes d'accord.

**Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, moins 1 abstention.**

**M. Philippe Bärffuss (président)** propose de voter ces amendements, donc le premier est relatif à la forme, donc, il est écrit dans le titre, anciennement, modification du Règlement sur les constructions du 22 avril 2004 (ancienne Commune d'Auvernier) concernant les toits plats

**La proposition, modification concernant les toits plats du Règlement sur les constructions du 22 avril 2004, ancienne Commune d'Auvernier**

Un 2<sup>ème</sup> point concerne cet amendement, à l'article premier où s'est écrit toitures, ce n'est plus écrit toitures, mais c'est écrit art. 1.10, alinéa 4 ; 5 (nouveau).

Je vous propose déjà de voter cet amendement, ceux qui sont pour cet amendement sont priés de se manifester par un levé de mains

**Cet amendement est accepté à l'unanimité.**

**Nous passons au 2<sup>ème</sup> amendement**, celui qui concerne toujours l'article premier, au 2<sup>ème</sup> paragraphe, donc je vous lis l'ancien texte du 2<sup>ème</sup> paragraphe, en dessous de toitures, qui maintenant s'appelle art. 1.10, alinéa 4 ; 5 (nouveau).

Donc je vous lis l'ancien.

Les matériaux utilisés pour aménager des toits plats doivent faire partie d'une conception d'ensemble cohérente avec le site. Le choix des matériaux et des couleurs du toit est ainsi soumis à permis de construire au sens de l'art. 3a alinéa 2, LConstr.

Ceci est modifié comme suit :

**Les matériaux utilisés pour aménager les toits plats doivent faire partie d'une conception d'ensemble cohérente. Intégrés architecturalement avec le site et notamment avec les constructions à toitures en pans environnantes. Le choix des matériaux et des couleurs du toit est ainsi soumis à permis de construire au sens de l'art. 3, alinéa 2, LConstr., donc ce qui change, c'est intégrer architecturalement et notamment avec les constructions à toitures en pans environnante.**

**M. Olivier Steiner (PLR) :** En fait, je parle un peu à titre personnel, mais aussi au nom du groupe, en fait, je ne suis pas très à l'aise de voter sur des amendements comme ça, pour un règlement sur les toits, enfin je ne me sens pas la compétence et je n'ai pas le recul nécessaire pour voter sur un amendement pareil et autant sur les aspects juridiques du 1<sup>er</sup> aucun problème, mais sur celui-ci et le suivant, moi je ne suis pas du tout à l'aise et je préférerais qu'on renvoie ce rapport en commission à ce moment-là, pour que la Commission d'urbanisme puisse dûment prendre position par rapport à ceci et nous présenter un rapport qui soit accepté. A ce stade, je vais le refuser cet amendement, franchement je n'ai pas le recul, je ne connais pas le reste du règlement. Je ne veux pas me prononcer sur ce genre d'amendement.

**M. Louis Godet (PVL) :** Je suis dans la même situation qu'Olivier, c'est pour ça que je me suis abstenu avec l'entrée en matière, il y a trop de changements dedans. On est en train certainement de faire quelque chose de juste, mais j'ai l'impression qu'il y a eu tellement de modifications que moi je ne me sens pas apte, comme Olivier, à être sûr que tout ça soit correct et je préférerais vous remettre la mouture, qu'on amène la mouture définitive et qu'on évite d'avoir plein d'amendements et pleins de remarques, certainement positives, mais d'avoir un produit fini qu'on ne doit pas modifier à la sauce maison au dernier moment.

**M. Philippe DuPasquier (Conseil communal) :** C'est pour vous expliquer que dans ma perception de la phrase « Une conception d'ensemble cohérente avec le site », ça couvre l'amendement qui est proposé, simplement cela décrit plus factuellement ce qu'on entend par conception d'ensemble cohérente avec le site, mais ce terme-là « Conception d'ensemble cohérente avec le site », cela veut dire que cela s'intègre dans la nature, c'est en lien avec les bâtiments environnants etc. C'est dans cette optique-là que l'article d'origine avait été.

**Philippe Bärffuss (président)** passe au vote de cet amendement.

**Pendant le vote, M. Louis-Godet (PLV)** demande si on ne peut pas simplement renvoyer le rapport en commission plutôt que continuer avec les amendements.

**M. Philippe Bärffuss (président)** dit que c'est une autre possibilité, mais comme on est entré en matière, on ne peut pas revenir. Il propose qu'on finisse cet amendement, donc

**Soumis au vote, le 2<sup>ème</sup> amendement est refusé par 23 voix contre, 14 voix pour et 2 abstentions.**

**Nous passons au 3<sup>ème</sup> amendement**, à l'article 1<sup>er</sup> toujours, un alinéa 6 qui est ajouté, dans les 50m autour du périmètre défini à l'alinéa 5, les toits plats doivent être munis d'une couverture végétale.

**Soumis au vote, le 3<sup>ème</sup> amendement est refusé par 20 voix contre, 16 voix pour et 2 abstentions.**

**Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 36 pour et 2 contre.**

### **13. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la désignation de l'organe de révision pour les comptes communaux pour les années 2021 à 2023**

**M. Philippe DuPasquier (Conseil communal)** : Le Conseil communal vous propose de poursuivre une bonne collaboration pour les exercices comptables 2021 à 2023 avec la même fiduciaire, aux mêmes conditions.

**M. Stéphane Bondallaz (Commission financière)** : Compte tenu de l'excellent rapport qualité/prix des prestations offertes, la commission a préavisé favorablement à l'unanimité la fiduciaire proposée par le Conseil communal, en tant qu'organe de révision jusqu'en 2023.

**M. Morgan Meier (PLR)** : Notre groupe s'est réuni le lundi 8 mars 2021 pour prendre position sur le rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la désignation de l'organe de révision pour les comptes communaux de 2021 à 2023.

Les Membres du groupe ont salué la qualité du travail fourni, par la fiduciaire Muller Christe et Associés SA lors de la précédente législature. Compte tenu, de la qualité de service fourni précédemment, d'un mandat aux mêmes honoraires pour la période à venir et dans l'optique de continuité, notre groupe a accepté à l'unanimité de nommer la fiduciaire Muller Christe et Associés SA, comme organe de révision pour le contrôle ordinaire des comptes des exercices 2021, 2022 et 2023 de la Commune de Milvignes.

**Mme Fabienne Mesnier-Villard (PVL)** : Le groupe PVL soutiendra la reconduction d'un mandat à la fiduciaire Muller et Christe.

**Mme Makiala Kisanga-Stacchetti (PS)** : La Fiduciaire Muller Christe & Associés SA donne depuis 2018 satisfaction à la Commune de Milvignes au point de vue professionnel et de la collaboration.

Le Service des finances et le Conseil communal désirant continuer à travailler avec cette entreprise, le parti socialiste de Milvignes ne voit aucune objection au renouvellement de ce mandat. Par conséquent, le PS vote donc oui à l'arrêté relatif à la désignation de l'organe de révision pour les comptes communaux de 2021 à 2023.

**M. Jean-Marc Pessina (Les Verts)** : Nous avons examiné le rapport du Conseil communal relatif à la désignation de l'organe de révision des comptes et à l'unanimité, le groupe Les Verts est d'accord avec ce rapport.

**Soumis au vote, l'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.**

**14. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 60'000.- TTC pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire**

Point retiré à l'ordre du jour.

**15. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 198'000.- TTC pour l'assainissement des verrières zénithales au sud de la salle de sport du collège des Mûriers 4 à Colombier**

**Mme Natacha Aubert (Conseil communal)** : Le collège des Mûriers, construit en 2005, présente des graves problèmes d'infiltration d'eau au niveau de la verrière zénithale depuis 2010. Malgré une intervention lourde consistant en la pose de drainage, le problème est resté. Une étude du bureau d'ingénieurs BCS a conclu à l'impossibilité de le résoudre, sinon en le supprimant.

Il faut donc enlever ces verrières, les remplacer par un plancher métallique et une isolation de toiture avec couverture bitumeuse. Ce qui réglerait le problème d'infiltrations.

A l'intérieur, les dégâts d'eau ont déformé le sol et les panneaux verticaux, qui doivent être changés. Les travaux sont prévus durant les vacances scolaires afin d'entraver le moins possible l'utilisation de la salle. L'urgence est réelle, c'est pourquoi le Conseil communal espère que le crédit sera accepté.

**M. Stéphane Bondallaz (Commission financière)** : La Commission financière a constaté que ce crédit figure au plan des investissements pour un montant de CHF 300'000.- couvrant toutefois aussi l'aménagement de la place de jeu qui sera réalisée à l'automne. La Commission a par ailleurs souhaité que la question de la responsabilité pour les défauts, respectivement la couverture d'assurance soit clarifiée par le Conseil communal. La Commission a préavisé favorablement à l'unanimité cette demande de crédit.

**M. Robert Gygi (PVL)** : Les Vert'libéraux ont étudié ce crédit d'engagement. Vu les explications annexées à cette demande et l'acceptation de la Commission technique et l'urgence de ce projet, nous accepterons ce crédit.

**M. Michel Vermot (PLR)** : Les questions portaient essentiellement sur le fait de travaux de rénovation répétés sur un immeuble somme toute assez récent. Dans le même ordre d'idée pour ces raisons les assurances personne de la commune ou des intervenants ne couvriraient plus ce qui s'apparente tout de même à des défauts irréparables, il apparaît qu'en fonction des interventions réalisées, la couverture ne peut plus s'appliquer à l'heure actuelle. Devant la nécessité évidente de remédier à cette situation et éviter ainsi des dégâts plus importants et onéreux, le groupe PLR s'est prononcé à l'unanimité en faveur de cette demande de crédit.

**Mme Marianne Guillaume-Gentil (PS)** : Le groupe acceptera cette demande de crédit en espérant que les 6 semaines de vacances d'été suffiront pour la réalisation des travaux.

**Mme Elsa Schwarzer (Les Verts)** : Les Verts se sont penchés en détail sur ce rapport, il le trouve pertinent et voteront oui.

**Soumis au vote, l'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.**

## **16. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 249'000.- TTC pour le bouclage en eau potable entre le réservoir de Chanet et Cottendart**

**Mme Roxane Kurowiak (Conseil communal)** : par Skype, vu son absence pour raison de COVID. Cette demande de crédit n'est pas une surprise.

Le Conseil général qui vous a précédé a accepté en juin 2020 le Plan général d'approvisionnement en eau potable (PGA), ainsi que les différentes mesures qui le composent.

Il s'agit ici de la mesure n°7, qui a été prévue au plan des investissements prioritaires pour l'année 2021.

Ce qui est une surprise - et une bonne - c'est que cette mesure, initialement budgétée à CHF. 375'000.-, ne nécessitera « que » CHF. 249'000.- pour sa réalisation. En effet, il est de coutume d'évaluer à environ CHF. 1'000.- le mètre linéaire ce genre de réalisation, auxquels s'ajoutent 20% d'imprévus. L'étude approfondie de la situation en vue de la réalisation prochaine des travaux nous a permis de revoir à la baisse le montant final.

Et comme une bonne nouvelle ne vient jamais seule, lorsque les travaux seront réalisés et les factures honorées, l'Etat et l'ECAP nous rembourseront - sous forme de subventions - une partie du montant final. Nous pourrions estimer à 40% le montant des remboursements sur la facture finale. Cependant, tant que les travaux ne sont pas achevés et l'ensemble des factures payées, nous ne pouvons émettre que des hypothèses sur ces subventions.

**M. Stéphane Bondallaz (Commission financière)** : La Commission financière a souhaité qu'il soit mentionné dans le rapport que cette demande de crédit relève du chapitre autofinancé de l'eau.

La Commission s'est par ailleurs demandé s'il était possible dans une certaine mesure de chiffrer dans le rapport les montants des subventions ou participations éventuelles de tiers réduisant in fine le montant à la charge de la Commune. La Commission a par ailleurs préavisé favorablement à l'unanimité cette demande de crédit.

**M. Gianni Buschini (Commission technique)** : Au nom de la Commission technique, je vous informe que la demande de crédit de CHF 249'000.- pour le bouclage en eau potable entre le réservoir du Chanet et Cottendart a été acceptée à l'unanimité. Celle-ci étant la 7<sup>ème</sup>, elle s'inscrit logiquement dans la suite de la mise aux normes du réseau des eaux.

**M. Christian Steiner (PLR)** : Le PLR approuvera le rapport pour le bouclage en eau potable entre le réservoir de Chanet et de Cottendart qui est en adéquation avec le PGA validé en juin 2020 par notre Autorité, ceci d'autant plus que l'investissement est dans le plan d'investissement également validé en décembre 2020. Le bouclage permettra une sécurité en eau des habitants de Bôle et Colombier.

**Mme Anouk Steiner (PS)** : Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt du rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 249'000.- pour le bouclage en eau potable entre le réservoir de Chanet et Cottendart.

Il se réjouit de la subvention allouée par le Service cantonal de l'énergie et de l'environnement et espère que l'ECAP acceptera également de participer aux coûts globaux du chantier.

Néanmoins, il se demande pour quelle raison l'entreprise VADEC ne fait pas partie des partenaires participant au financement de l'opération. En effet, ce chantier permettra de répondre désormais aux conditions particulières de cette entreprise au niveau de sa défense incendie, conditions qui font défaut à l'heure actuelle.

Le groupe socialiste remercie le Conseil communal de le renseigner à ce propos et confirme qu'il approuve le rapport ainsi que la demande de crédit y relative.

**Mme Roxane Kurowiak (Conseil communal)** : Concernant une éventuelle participation de VADEC, des discussions ont déjà été entreprises et seront finalisées dès que le crédit sera validé par votre autorité. Il est tout de même à relever que cette entreprise a déjà, lors de ses travaux de rénovation du site, installé à ses frais des bornes hydrantes.

De plus, il faut savoir que (point 4.2.1 Mesures à court terme du PGA validé par le CG du 11 juin 2020) :

- ce bouclage n'est pas seulement nécessaire pour la défense incendie de VADEC, mais aussi pour le village de Bôle ;
- ce bouclage est nécessaire pour l'exploitation rationnelle du réseau d'eau ;
- ce bouclage est nécessaire en vue de la suppression du réservoir de Bôle à moyen terme. Mesure n°8 du PGA voté par le Conseil général précédent.

**Mme Fabienne Mesnier-Villard (PVL)** : Le groupe PVL acceptera le crédit d'engagement.

**Mme Elsa Schwarzer (Les Verts)** : Le groupe des Verts approuve le rapport et n'a rien d'autre à signaler.

**Soumis au vote, l'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.**

## **17. Motion du groupe les Vert'libéraux « Demande d'établissement d'un règlement d'application permettant de sanctionner le littering »**

**Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal)** : Le Conseil communal a pris connaissance de la motion des Vert'libéraux concernant une « *Demande d'établissement d'un règlement d'application permettant de sanctionner le littering* » et aimerait apporter quelques informations avant que votre Autorité ne prenne sa décision.

Le Conseil général a accepté le 10 septembre 2020 le nouveau Règlement de police. Afin qu'il puisse entrer en vigueur, ce règlement doit être sanctionné par le Conseil d'État. Le SCOM nous a assuré à fin février que notre règlement était conforme et qu'il serait sanctionné et signé par le Conseil d'État dans sa séance du 10 mars 2021, c'est-à-dire hier. Dès lors, notre règlement peut entrer en vigueur. L'article 114 répond à la demande du groupe Vert'libéraux.

Je vous fais lecture de l'art. 114 Interdiction des dépôts de déchets (« littering »)

<sup>1</sup>Il est interdit de jeter, répandre ou déposer sur les voies et promenades publiques, de même que sur les chemins et terrains privés, dans le voisinage des habitations ainsi que dans les

cours d'eau, prés et forêts, des papiers, chiffons, ordures, balayures, déchets carnés, carcasses de véhicules, matériaux, de la ferraille et des déchets de toute nature.

<sup>2</sup>Les déblais provenant de démolition ou de travaux de terrassement, les huiles de vidange et ménagères, ainsi que tous les déchets contenant des matières toxiques ou dangereuses pour l'environnement doivent être livrés au lieu de dépôt ou de destruction désigné par l'autorité communale.

<sup>3</sup>Tout dépôt fait dans un endroit non autorisé sera enlevé aux frais, aux risques et périls du contrevenant.

<sup>4</sup>Quiconque aura jeté, répandu ou déposé des déchets sera puni de l'amende.

Quant aux infractions, celles-ci figurent dans le catalogue cantonal des infractions (liste des amendes tarifées). Pour l'utilisation de sac non officiel, pour l'abandon de petits déchets sur la voie publique et dans la nature, pour l'incinération des déchets secs naturels de jardin, champs ou forêts, le montant s'élève à CHF 100.-. Pour le dépôt de déchets en dehors des lieux prévus à cet effet, le montant est lui de CHF 300.-.

**M. Louis Godet (PVL)** : C'est juste un peu dommage comme l'affaire se produit, parce que malheureusement le règlement qui vient d'être sanctionné par le Conseil d'État a oublié un point important. Avant de vous expliquer pourquoi nous souhaitons maintenir la motion, j'aimerais juste faire un tout petit historique. Le littering n'est pas nouveau, ça commencé au niveau fédéral en 2014 ou ça au Conseil national, qui pour finir n'a pas voulu sanctionner et en 2016, au Grand Conseil à Neuchâtel, il y a eu une demande de faire une base légale pour pouvoir sévir dans le cadre du littering, c'était d'ailleurs, pour la petite histoire, les Vert'libéraux qui l'avait initiée. Il a fallu presque 5 ans pour enfin arriver à une base légale et un règlement d'application, le chemin aura été long, mais il faut noter cela et c'est positif. Ce qui est aussi positif dans ce qu'il y a aujourd'hui, c'est que l'on a quelque chose de concret pour enfin pouvoir agir. Mais dans le cadre de notre motion, nous avons demandé un point précis et ce n'est pas par hasard qu'on l'a demandé, c'est une désignation claire des déchets qu'on peut mettre dans une poubelle publique, pourquoi, je vous explique.

Un problème qui est récurrent et qui empoisonne la vie au sein de Milvignes, c'est les personnes qui sortent de chez elles avec leur petit sac de la Coop de 2 litres, ils ont mis les déchets du jour et malgré le fait qu'on a maintenant des poubelles requin qui sont mieux adaptées à la situation, les gens les poussent dedans et puis se débarrasse, ils font des petites économies, cela fait à peu près quatre sous par sac, dont se débarrassent les gens et c'est ce qui a fait qu'on a dû corriger un certain nombre de poubelles dans la commune, mais c'est un problème qui est récurrent, puisqu'il a même fallu enlever certaines poubelles, je pense à celle de la Pacotte où il y avait toujours les mêmes personnes qui mettaient leurs déchets ménagers dedans et le problème qu'il y a, c'est qu'aujourd'hui quelqu'un qui est pris en flagrant délit avec son petit sac puis qu'il pousse dedans, bien la réglementation actuelle ne permet pas de sanctionner, pourquoi, ils ne mettent pas de déchets sur la voie publique, ils mettent ses déchets ménagers dans les poubelles publiques, alors on peut entrer dans un débat maintenant de juriste, c'est malheureux, mais c'est là qu'est le problème, si la personne conteste en disant, écoutez, moi je ne mets pas mes déchets dans la nature, je ne contreviens pas à ce qui est prévu dans le règlement d'application au niveau des sanctions et bien on a juste raté une coche avec ce point-là où il faut pouvoir agir et ce qu'on demande, c'est notamment qu'il y ait un ajout de ce point dans le règlement qui précise que celui qui met ses déchets ménagers, les exemples sont simples, c'est la barquette de poisson qui sent mauvais, qu'on ne veut pas mettre dans la poubelle chez soi, on va mettre dans la poubelle publique ou bien les petits emballages, etc... qui n'ont rien à voir avec des déchets genre mégots de

cigarette ou petits papiers, mouchoirs et tout et il faut rajouter cet article dans le règlement d'application, pour qu'on puisse sanctionner d'une manière claire, sans possibilité de recours ou d'interprétation du règlement sur les déchets. Alors, oui, nous remercions le Conseil communal pour le travail qui a été effectué et qui a fait 80, voire 90% du chemin, mais maintenant je crois qu'il faut aller au bout et qu'il faut encore compléter ce règlement pour qu'une fois il soit complètement sous toit, oui on a fait le truc, mais on a oublié de régler ça. C'est la raison pour laquelle le groupe PVL vous recommande de maintenir la motion de manière à ce que le Conseil communal termine le travail et à ce moment-là on aura enfin un bon règlement d'application.

**M. Grégory Jaquet (PS)** : Au nom du groupe socialiste, nous demandons une suspension de séance pour pouvoir nous prononcer sur les informations nouvelles du Conseil communal.

**M. Philippe Bärffuss, président, accepte une suspension de séance de 5 minutes.**

**M. Grégory Jaquet (PS)**: Au nom du groupe socialiste, je vous annonce la position sur cette motion, le groupe socialiste accepte la motion, remercie le Conseil communal pour les précisions, considérant qu'une partie de ce qui est demandé dans la motion est désormais traitée par ce qui a été accepté par le Conseil d'État à la séance de cette semaine, que les précisions apportées par les motionnaires méritent de l'être également durant l'année à venir, afin d'apporter des précisions, on parle bien, nous l'avons compris, de la question des déchets personnels qui ne sont pas nécessairement sauvages, mais qu'ils sont déposés, entre autres, dans les poubelles publiques, c'est parce qu'elles méritent d'être traitées comme d'autres sujets, qui vont dans le sens d'une réduction de notre empreinte sur la planète. Donc, nous attendons du Conseil communal un traitement de cette motion, probablement des nouvelles mesures ou avoir un rapport qui indique ce qui est faisable ou pas.

Nous souhaitons aussi faire ce geste pour indiquer que nous attendons de cette législature communale, qu'elle soit celle d'une réduction globale de notre empreinte en tant que collectivité. Les autres initiatives qui vont dans ce sens en espérant la même bienveillance que lorsque nous nous présenterons des textes sur ce sujet, il s'agira, notamment de traiter encore cette question des déchets sauvages, qui sera forcément un thème récurrent, on pense notamment à la récupération des déchets par les grandes surfaces, des déchets qu'elles génèrent en vendant des produits de consommation unique, aussi intelligents, par exemple, les grills à usage unique à utiliser sur nos rives, la question des ouvertures la nuit et le dimanche des commerces qui permettent de générer encore des déchets en plastique, on parlera encore sans doute de prévention bienveillante, plus en phase, probablement avec le résultat attendu. Sur la question de ce qui a été sanctionné par le Conseil d'État, le groupe socialiste voudrait communiquer au Conseil communal qu'il lui fait confiance pour une mise œuvre proportionnelle et opportune de ces sanctions afin que cela ne prenne pas le pas sur d'autres problèmes de sécurité publique et puis finalement le groupe socialiste aimerait que nous profitons tous aussi de nous questionner individuellement ou en tant qu'institution sur notre propre empreinte sur la planète, en tant qu'institution communale, qui pour l'instant chauffe l'essentiel de ces bâtiments en énergies fossiles ou en tant qu'administration qui sert des bouteilles en plastique aux conseillers généraux ou en tant qu'individus, nous-mêmes, comment on n'est venus jusqu'ici, qu'est-ce qu'on a fait la semaine dernière alors qu'on était en vacances ou comment on consomme globalement et on nuit à l'environnement, nous avons tous du travail autant les uns que les autres.

**M. Olivier Steiner (PLR)** : Le groupe PLR s'est positionné lundi passé pour une non-entrée en matière et un refus de la motion si l'entrée en matière devait être acceptée. En effet, une

modification de notre règlement de police donnant la base légale pour la sanction du littering a été acceptée par cette assemblée en septembre 2020 (article 114). Le règlement est en cours de sanction par le Conseil d'État et permettra l'établissement de sanctions basées sur des tarifs fixés par le Canton, répondant ainsi pleinement à la motion qui en devient ainsi caduque.

**M. Philippe Bärfuss (président)** : Précise qu'ils ne pourront pas refuser l'entrée en matière, parce qu'il y en a pas, mais vous pouvez refuser la motion.

**M. Fabian Schwab (Les Verts)** : Je vais rejoindre les propos qui ont été émis par M. Grégory Jaquet du parti socialiste, on rejoint le point de vue, on pense que la motion mérite d'être soutenue, parce qu'elle permet de compléter ce petit bout qui manquerait dans la réglementation actuelle et elle mériterait à notre sens d'être travaillée, explorée en tout cas par le Conseil communal.

**M. Louis Godet (PVL)** : Encore juste un détail, parce avec ce qui s'est développé et discuté ce soir, nous souhaiterions amender de manière simple notre propre motion ce soir en écrivant concernant le paiement des amendes, en remplacement des amendes d'ordres liées aux déchets, les contrevenants peuvent s'acquitter en travaillant avec la voirie, à raison d'un équivalent de CHF 25.- par heure, cela permettrait, entre autres, à des jeunes qui sont pris en flagrant délit de leur dire bien tu veux pas payer CHF 100.-, tu vas travailler un demi-jour avec la voirie au ramassage des déchets et je trouve là il y a un côté positif si cet amendement est accepté.

**M. Grégory Jaquet (PS)** : Cet ajout est vraisemblablement inapplicable en vertu du droit pénal et des dispositions du droit public neuchâtelois, ce n'est pas certain, en considérant avec le même point de vue que tout à l'heure qu'on est dans une motion, ça veut dire une demande au Conseil communal de faire quelque chose dans le sens de ce qu'est demandé par les motionnaires, c'est aussi pour ça que cette motion, que les motions ne sont pas des arrêtés, il n'y a pas des articles, c'est une intention, on ne s'opposera pas à cet amendement. Je relève individuellement le fait que je doute que ce soit constitutionnel.

**M. Louis Godet (PVL)** : Répète le texte de l'amendement, on se remettra au Conseil communal si c'est applicable ou pas d'un point de vue pénal, on n'est pas juriste, donc je répète l'amendement :

*« En remplacement des amendes d'ordre liées aux déchets, les contrevenants peuvent s'acquitter en travaillant avec la voirie, à raison d'un équivalent de CHF 25.- par heure ».*

**Soumis au vote, l'amendement est refusé par 19 voix contre, 17 pour et 2 abstentions.**

**Soumis au vote, la motion est refusée par 20 voix contre, 17 voix pour et 1 abstention.**

## **18. Motion du groupe Les Verts « Coup de pouce aux propriétaires pour installer des panneaux solaires »**

**M. Johan Bergqvist (Les Verts)** : Cette proposition, ce n'est pas compliqué : nous demandons au Conseil communal de mandater l'équipe « GROUP-IT » de l'HES-SO pour mener un projet d'accompagnement vers une installation photovoltaïque pour les intéressés de Milvignes.

Un projet GROUP-IT, c'est un paquet très bien défini, avec un planning et un budget. Ça commence avec une séance d'information typiquement dans le mois d'octobre. Ensuite la 1<sup>ère</sup> phase, avec l'inscription, un questionnaire et un premier rapport avec un calcul de rentabilité

pour une installation typique. Ensuite la 2ème phase, où les intéressés doivent maintenant payer CHF 350.-, pour une visite, un cahier de charges détaillé et les deux meilleures offres par des installateurs de la région (Neuchâtel), et juste à l'heure pour le printemps, on peut passer commande et commencer l'installation.

Concernant le financement, il y a les CHF 350.- par participant dans la phase 2 et pour la Commune de Milvignes, l'estimation est de CHF 27'000.-, y compris un subside de CHF 5'000 de SuisseEnergie.

SuisseEnergie est l'organisation de la Confédération pour promouvoir la transition énergétique, En fait, tout le projet et l'équipe HES-SO sont soutenus par SuisseEnergie pour faire ce genre de projet qui s'adresse explicitement aux communes. C'est seulement si la commune commande un projet GROUP-IT, que les habitants peuvent y participer. Le but c'est justement de grouper un maximum de participants pour diminuer le coût par installation. Le but, ce n'est pas de rajouter des coûts, mais d'enlever des coûts, notamment chez les installateurs qui auront moins de déplacements et moins de discussions à faire.

La valeur ajoutée principale de cette initiative, c'est l'accompagnement par une organisation neutre et indépendante. Cela convient particulièrement aux intéressés qui n'ont pas le temps où l'intérêt de se plonger dans la complexité technique et commerciale d'une installation photovoltaïque. Au final, c'est quand même des montants de CHF. 10, 15 ou 20'000.- qui sont en jeu, L'accompagnement, c'est aussi la validation des fournisseurs derrière les offres et dans des cas très rares la gestion d'un litige éventuel.

Le succès de cette motion dépend surtout de la participation de nos habitants de Milvignes. Et si vous êtes nombreux à soutenir cette proposition, plus tard je compte sur vous pour en parler avec vos voisins et connaissances. Si chacun d'entre nous trouve 5 participants pour la soirée d'information peut-être à la fin on aura 50 installations. Avec une moyenne de 5kW par installation, ça fera au total 250kW d'énergie solaire pour tous les habitants de Milvignes. Et pour les participants, c'est une bonne affaire économique. Subsidés et déductions fiscales paient entre 30 et 40% de l'installation. Et ensuite il n'y a, en principe, plus de factures d'électricité à payer. C'est aussi une bonne affaire pour le tissu économique de notre région. Déclencher des investissements d'environ 1 million, c'est 37 fois les CHF 27'000.- de la commune. Et si vous prenez des panneaux de la société suisse Meyer-Burger, c'est encore la technologie hétérojonction qui a été développée ici à Neuchâtel et qui sera fabriquée en Europe à partir du milieu de cette année.

**M. Olivier Steiner (PLR) :** Le Groupe PLR a bien débattu de cette motion lors de sa séance de préparation de ce lundi. Le sujet de cette motion a trouvé une majorité de soutiens. Deux éléments sont ressortis des discussions dont le premier va faire l'objet d'une proposition d'un léger amendement. Ce premier élément est la volonté pour le Groupe PLR que de petites entreprises, donc des personnes morales, ou alors des PPE, puissent aussi profiter de cette opportunité. Dans cette optique, la proposition du Groupe est de modifier légèrement le texte de la motion de la façon suivante :

- **En page 2, 2ème paragraphe, 3ème ligne : enlever le mot « privé »**

*Dans ce même but, nous demandons également au Conseil communal d'évaluer la possibilité de mettre en place un dispositif complémentaire encourageant les propriétaires privés à mettre en œuvre une installation allant au-delà des besoins d'autoconsommation (toit rempli)*

- **En page 2, 3ème paragraphe, 1ère ligne : remplacer le mot « privés » par « propriétaires »**

*Cet encouragement des propriétaires à contribuer à la transition énergétique fait d'autant plus sens maintenant que le prix des installations solaires a baissé d'un facteur six entre 2007 et 2020, et l'investissement est entièrement déductible des impôts.*

- **En page 2, 4ème paragraphe, 5 lignes avant la fin : enlever le mot « privé »**

*En effet, les propriétaires ~~privés~~ auront ainsi l'assurance d'avoir un appui technique neutre et indépendant qui les accompagnera tout le long de la démarche. Ils bénéficieront de la visite de chaque maison et une présentation des meilleures offres de la région leur sera soumise.*

Avec les modifications proposées, on évite ainsi d'exclure les petites entreprises et les PPE.

Le deuxième élément est en lien avec le fait que la motion traite exclusivement du sujet de l'énergie solaire alors que d'autres types d'énergies ou de transformations de bâtiments pourraient être également encouragés. Nous encourageons ainsi le Conseil Communal à considérer d'autres actions en lien avec le fond vert au-delà de l'énergie solaire.

Le Groupe PLR va donc accepter cette motion et l'accepter avec les amendements proposés.

**Mme Marie-France Matter (PS)** : Le groupe socialiste soutiendra à l'unanimité la motion du groupe « Les Verts » « Coup de pouce aux propriétaires pour installer des panneaux solaires ».

**M. Robert Gygi (PVL)** : Les Vert'libéraux ont étudié la motion du groupe « Les Verts » pour les panneaux solaires. Notre groupe, à l'unanimité, soutiendra cette motion. C'est une bonne façon de promouvoir le solaire et de permettre à des étudiants de se familiariser avec la réalité sur les sujets qu'on crée. Ils permettent à des propriétaires d'être conseillés par des personnes neutres qui n'ont aucun intérêt personnel. Dans cette jungle, de fournisseurs de matériel et de conseils de tout genre, les étudiants qui connaissent bien ce sujet et secondés par les professeurs qui est fort appréciables pour la population.

**M. Johan Bergqvist (Les Verts)** : Je remercie tout le monde pour les beaux échanges en vue de cette motion.

**Mme Makiala Kisanga-Stacchetti (PS)** : Je voulais juste poser une question par rapport au terme « privé » parce que tout à l'heure on a mentionné les PPE, mais jusqu'à quel niveau est-ce qu'il y a une limite par rapport à la capitale, car la motion qui a été envoyée c'était pour des privés, sous-entendu des particuliers et là cela change la donne si c'est tous les propriétaires, jusqu'à quel niveau du capital on l'accepterait, alors je ne sais pas si vous pouvez préciser.

**M. Olivier Steiner (PLR)** : C'est le Conseil communal qui vous nous faire une réponse précise. Dans l'esprit, on voulait peut-être aller plus loin que juste le propriétaire faire sa petite villa, c'est-à-dire à un moment donné, s'il y a des PPE qui veulent se mettre ensemble, c'est plusieurs propriétaires, mais qui ont un bien, on aimerait juste que cela soit possible aussi et puis il y a peut-être la petite entreprise qui a son local avec son toit plat qui aimerait aussi avoir ce conseil là et qu'il puisse y accéder. Après, évidemment, dans l'esprit, cela n'est pas non plus pour un Ceramaret, pour ne pas le nommer, qui est la plus grande entreprise de Milvignes, qui peut peut-être régler ce problème elle-même, mais, ça c'est au Conseil communal de venir vers nous avec une proposition. Est-ce que c'est plus clair.

**Mme Makiala Kisanga-Stacchetti (PS)** : Effectivement, je pensais que les grandes entreprises typiquement comme Ceramaret ne faisaient pas partie de cette liste, ça comme

vous l'avez expliqué, je voulais juste être sûre que c'est vraiment les petites entreprises, dans ce cas-là c'est plus clair pour moi.

**M. Grégory Jaquet (PS)** : C'est un avis personnel, le PLR propose de modifier le développement de la motion qui est pas finalement contraignant, c'est le contenu de la motion sur lequel on vote qui dit propriétaires et rien d'autre et qui donc répond à la demande du PLR, la demande initiale des motionnaires répond à ce que souhaite le PLR, parce que voter les amendements sur le développement de la motion n'est pas nécessaire.

**M. Philippe Bärffuss (président)** : précise, qu'à chaque fois qu'il apparaît propriétaire privé, le privé a été tracé et c'est remplacé par propriétaire.

**Soumis au vote, l'amendement est accepté à l'unanimité.**

**Soumis au vote, la motion est acceptée avec 37 voix pour et 1 contre.**

## 19. Interpellations et questions

**Interpellation des Vert'libéraux, au nom de M. Louis Godet, sur l'équipement de toutes les poubelles publiques basiques de Milvignes au moyen d'un couvercle métallique.**

Décidément, c'est une soirée spéciale déchets, on va profiter du thème, l'interpellation que nous demandons, c'est l'équipement de toutes les poubelles publiques basiques de Milvignes au moyen d'un couvercle métallique, je développe.

La Commune de Milvignes compte une multitude de poubelles basiques, composées d'un contenant grillagé, à l'intérieur desquelles est placé un sac à poubelle. Ces poubelles sont souvent situées en périphérie, dans les ruelles ou sur les chemins viticoles. Lors du Conseil général du 11 juin 2020, le législatif a accepté une demande de crédit de CHF 75'000.- pour la modification et le remplacement des poubelles situées dans les zones sensibles. Cette demande ne concerne que très peu ces poubelles basiques. Ces poubelles présentent plusieurs inconvénients, elles reçoivent une multitude de petits sacs plastiques remplis de déchets ménagers comme on en a parlé avant, qui n'ont rien à y faire, qui les remplissent rapidement. Leur grande ouverture fait qu'une fois pleine, le vent dissémine leur contenu dans les alentours. Les corneilles ainsi qu'une multitude de petits mammifères profitent aussi d'y faire leurs emplettes et disséminent également leur contenu. Lorsqu'il fait chaud, les odeurs qui en émanent ne sont pas des plus agréables et en prime les guêpes s'y mettent aussi en se montrant parfaitement parfois agressives. Ces dernières semaines, ça cela date à l'heure d'aujourd'hui, nous avons constaté avec plaisir l'apparition des poubelles requin un peu partout dans la commune, y compris aux abris de bus. Pour la petite histoire, la dissémination des déchets aux arrêts a nettement diminué, par contre, il y a toujours encore des fumeurs qui n'ont pas vu, ni compris, qu'il y avait des cendriers. Concernant les poubelles basiques, qui ne seront pas remplacées, le Conseil communal pourrait-il envisager la pose systématique de couvercles métalliques sur celles-ci. Ces couvercles pourraient être munis d'une ouverture réduite, ce qui résoudrait en même temps le problème des déchets ménagers, cette mesure aurait l'avantage d'être simple, efficace et bon marché.

Par ailleurs, le Conseil communal peut-il informer le Conseil général où en est la réalisation de la demande de crédit pour le remplacement des poubelles publiques acceptée le 11 juin dernier.

**Mme Roxane Kurowiak (Conseil communal)** : L'interpellation demande la pose systématique de couvercles métalliques fixes à ouverture réduite sur les poubelles grillagées

basiques de la commune. Cette proposition est louable, car effectivement plus économique que l'achat de nouvelles poubelles et plus écologique en évitant la fabrication d'un nouveau produit. Cependant le but recherché - éviter le dépôt de déchets ménagers qui n'ont rien à y faire - ne sera pas atteint. En effet expérience faite, cette ouverture réduite n'empêche pas le dépôt de sacs directement sur le couvercle par des personnes mal intentionnées. Cette pratique s'est malheureusement déjà vue trop souvent dans notre commune.

La seconde demande de l'interpellation concerne le crédit de CHF 75'000.- voté par le CG en 2020 pour le remplacement d'une partie de nos poubelles publiques. Ce dernier a été utilisé comme suit :

- CHF 66'557.90 pour l'achat des poubelles décrites dans la demande de crédit.
- CHF 5'678,05 pour l'adaptation de poubelles avec couvercles bombés.
- CHF 2'790,70 pour du béton, des chevilles de fixation, du ruban, des boucles de serrage et des produits de nettoyage spécifiques aux nouvelles poubelles.

Soit, un total de CHF 75'026,65.

Pour information :

- Environ un quart du parc de poubelles de la commune a été remplacé.
- Les socles en béton et la pose, ou remplacement, des poubelles ont été réalisés par notre équipe de la voirie.
- Le modèle de poubelle utilisé avec le crédit de 2020 (ouverture latérale réduite et face supérieure inclinée) a fait ses preuves :
  - Impossible d'y glisser un sac autre que du volume de ceux utilisés pour les excréments des chiens ;
  - Impossible d'y déposer des détritrus au-dessus lorsque le contenant est plein ;
  - Praticité et facilité de nettoyage pour les collaborateurs de la voirie ;
  - Résistance au feu ;
  - Durabilité et robustesse, selon les dires de l'équipe de la voirie : « Ces poubelles nous enterreront » ;
  - Élégance.

L'état des lieux de l'ensemble des poubelles de la commune se fait à la sortie de chaque hiver (il est donc en cours pour cette année) conjointement entre le service technique, en charge des déchets, et le service de la voirie. **20 poubelles présentent un caractère urgent à ce jour.** Cependant, le service technique ne peut agir qu'en fonction de la disponibilité financière à investir dans ce domaine. C'est pourquoi le CC reviendra vers le CG avec une nouvelle demande de crédit d'engagement pour le remplacement des poubelles publiques, si la disponibilité financière de la commune le permet.

En conclusion, la proposition faite de couvrir les poubelles grillagées existantes d'un couvercle fixe avec ouverture réduite n'est pas la solution optimale dans nos villages, contrairement aux poubelles nouvellement installées. En effet, elles :

- n'empêchent pas le dépôt de sacs sur le couvercle ;
- Prennent plus de temps à être vidées et nettoyées par les collaborateurs de la voirie ;
- Ont une durée de vie plus courte du fait de la corrosion et des déprédations dont elles sont victimes ;
- Sont moins esthétiques.

Cependant, il n'est pas prévu de remplacer l'ensemble des poubelles de la commune à court terme. De ce fait, les poubelles périphériques, aux abords des forêts, par exemple, encore en bon état et n'étant pas sujettes à recevoir des déchets ménagers pourraient effectivement être simplement équipées d'un couvercle. Le Conseil communal prendra en compte cette proposition lors de la réalisation de la prochaine demande de crédit en lien avec le renouvellement des poubelles de notre commune.

**M. Philippe Bärffuss (président)** demande si M. Louis Godet est satisfait de la réponse.

**M. Louis Godet (PVL)** : Dans la mesure où à moyen terme, on tend quand même à réduire ou en tous cas à équiper le couvercle basique de toutes les poubelles de modèle basique, oui.

**Interpellation du groupe Les Verts concernant les rapports de fin de législature des différentes commissions. M. Jean-Marc Pessina (Les Verts) :**

Ces rapports intéressants sont pour certains très détaillés et d'autres plus succincts.

Il serait agréable et utile pour une compréhension facilitée d'avoir des rapports homogènes.

Nous suggérons qu'un canevas soit fourni aux différents présidents de commission pour leur rapport de fin de législature en 2024.

Ces rapports pourraient contenir au minimum :

- Le rappel de la composition des membres de la commission.
- Le rappel des attributions de la commission.
- Le nombre et les dates des réunions.
- Enfin et surtout les éléments relevant traités durant la législature.

**Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal)** : Au terme de la législature précédente, le Conseil communal avait pris note des remarques tout à fait justifiées des conseillers généraux qui souhaitaient une harmonisation dans la manière de présenter les rapports, que ce soit les rapports de fin de législature ou les rapports annuels des syndicats. Cette demande a été transmise aux nouvelles autorités. Le dicastère concerné traitera ce dossier et présentera un modèle-type. Mais, je tiens à préciser qu'on s'était fait la remarque, il ne s'agissait pas seulement des rapports de fin de législature, mais aussi des rapports de commissions ou de syndicats, il y avait une très grande disparité effectivement dans les rapports qui ont été rédigés.

**M. Jean-Marc Pessina (Les Verts)** est satisfait de la réponse.

**Interpellation de M. Pierre-Alain Dubois (Les Verts et le PS) concernant la collecte des déchets sur les rives de la commune.**

En ce moment, les attentes de la population pour se retrouver sur les rives du lac sont énormes. Les jeunes particulièrement sont en mal de liens sociaux et sont impatients de faire des grillades, jouer, rire, discuter et ... j'en passe.

On peut donc s'attendre à un nombre de pique-niqueurs - baigneurs bien supérieur aux étés précédents et par conséquent à une quantité de déchets battant des records lors des week-ends de beau temps.

La collecte de ces déchets et surtout le non-dépôt de ces derniers dans des poubelles est un problème récurrent. Il est donc urgent de mettre en place une autre collecte pour ce printemps.

Heureusement pour nous, deux projets ont été soumis à la commune par des jeunes. Un premier projet il y a 2 ans par des étudiants de l'Université, projet accepté par la commission du port et des rives, et un deuxième projet en fin 2020 au travers d'un travail de maturité d'une lycéenne de Colombier. Cette jeune femme très motivée est prête à donner de son temps pour aider à mettre en place une solution.

Ce 2<sup>ème</sup> projet présente la solution qui est un succès à Morat depuis 2012 et qui a été ensuite reprise à Saint-Blaise, Bevaix, Vaumarcus et Saint-Aubin. C'est une solution pragmatique, qui a fait ses preuves et serait rapide à mettre en œuvre. Pour couronner le tout, elle a suscité tout récemment l'intérêt de RTN et donc de nos concitoyens auditeurs.

Qu'avons-nous à gagner à mettre en place rapidement une nouvelle forme de collecte des déchets, alors qu'un centre de tri a été mis en place l'été dernier me direz-vous ? Qu'avons-nous à gagner à travailler dans l'urgence plutôt que de prendre le temps de concevoir une action réfléchie et probablement plus efficiente ?

Eh bien, l'urgence est nécessaire d'une part à cause de la quantité prévisible de déchets cet été, comme cité précédemment, et également parce qu'une frange grandissante de la population fait de moins en moins confiance aux autorités, et les interdictions liées à la pandémie augmentent ce sentiment d'être incompris chez les jeunes. Ce rejet de l'autorité pourrait bien s'exprimer en jetant ses détritiques ailleurs que dans les poubelles. Personne n'a envie de voir dans les journaux des photos de nos plages jonchées de détritiques.

Mais pire que les photos : nos plages pleines de déchets les nuits de week-ends attireront renards, oiseaux et rats... Imaginer un instant les titres des journaux si les germes contenus dans les déjections de ces animaux provoquaient des maladies chez les humains et nos plages fermées pour plusieurs jours par le service sanitaire du Canton ? Personnellement, j'aurais honte que nous n'ayons rien entrepris.

Par contre, en mettant en place des lieux de collectes colorés, donc plutôt sympathiques, et en y associant une campagne incitative, positive, humaine et bienveillante, la commune se montrera réactive au besoin de la population, elle se montrera intelligente et responsable. Il y a fort à parier qu'en réponse à cette image positive, les « estivants » joueront le jeu pour garder leur plage propre et la confiance dans les autorités se trouvera renforcée, au moins pour un temps.

Malheureusement, il semble que la Commission du port et des rives préfère continuer seulement avec le projet des étudiants de l'Université qui n'a pas encore été mise à l'épreuve pratique, puis de considérer le 2<sup>ème</sup> projet seulement dans une prochaine étape.

Les Verts et le PS sont convaincus que ces deux projets doivent être considérés tous les deux dès maintenant pour apporter une solution pour cet été déjà qui s'annonce « chaud » concernant les déchets sur nos plages. De plus, des synergies entre ces deux projets sont certainement possibles.

C'est pourquoi nous demandons instamment que l'ordre du jour de la séance du 17 mars de la commission du port et des rives, soit modifié pour inclure l'évaluation du 2<sup>ème</sup> projet, celui du travail de maturité, et nous demandons à cette commission de recommander la mise en œuvre d'une solution qu'elle jugera appropriée.

**Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal)** : Le Conseil communal a été surpris à la lecture du texte de cette interpellation et tient à préciser qu'il est lui aussi très sensible à la problématique de la gestion des déchets sur son territoire.

Il est totalement faux de dire que la Commission du port et des rives préfère continuer sa campagne seulement sur la base du dossier présenté par des étudiants de l'Université. Certes, la présentation de ce dossier avait séduit les membres de la Commission du port et des rives de la précédente législature et avait donné l'impulse pour la campagne anti littering, plus précisément anti mégots lancée par le Conseil communal l'été dernier. La Commission du port et des rives se réunira le 17 mars prochain et la responsable du dicastère que je suis exposera aux membres ce qui a été entrepris et échangera sur la suite qui pourrait être donnée à la campagne anti mégots. Beaucoup d'éléments sont en préparation, éléments qui rejoignent pour certains les propositions qui figurent dans le travail de maturité de la lycéenne citée dans l'interpellation. Laissons donc travailler la Commission du port et des rives.

Vous n'êtes pas sans savoir que la problématique du littering concerne tout le territoire de Milvignes et sera traitée par Mme Kurowiak en charge des SI et moi-même. Une séance est agendée depuis quelques semaines, elle devrait avoir lieu la semaine prochaine si tout va bien, déjà pour traiter de cette problématique au niveau communal et la Commission des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement sera elle aussi consultée, les responsables des deux dicastères que nous sommes devront traiter de cette problématique au niveau communal, pas seulement au niveau des rives, mais au niveau communal et la commission TP sera elle aussi consultée. Je tiens à préciser qu'on consulte les commissions et puis évidemment qu'on tient compte et c'est ce qu'on a fait dans ce cas précis du dossier déposé par ces étudiants, on a tenu compte de leurs bonnes idées, il y en a aussi dans le dossier de la lycéenne et en aucun cas, le Conseil communal en tout cas et je peux parler aussi au nom de la Commission du port et des rives n'a l'intention de ne pas écouter, puisque nous avons tous reçu le dossier que certains ne peuvent malheureusement pas lire puisqu'il est en allemand, mais qu'elle pourra venir présenter, mais en aucun cas, ni la Commission du port et des rives, ni moi-même sommes opposés à écouter la présentation de cette lycéenne.

**M. Pierre-Alain Dubois** a entendu la réponse.

#### **Question de Mme Jennifer Hirter (PVL) relative à la Commission du PAL.**

Pour donner un peu de contexte :

31 mai 2018, le Conseil communal, via son rapport d'information du Conseil communal au Conseil général relatif à la Commission du PAL et constitution d'une commission, sollicitait l'autorité du Conseil général pour la nomination des membres de la Commission du PAL. Dans ce même rapport, le Conseil communal précise également que la commission sera composée comme suit :

1 membre du Conseil communal qui assumera la présidence, 1 second membre du Conseil communal et 7 membres nommés par le Conseil général, dont au moins 1 conseiller général par groupe politique représenté.

Les élections communales de 2020 pour le Conseil général se sont traduites par un nouveau paysage politique, le groupe PVL demande donc quand c'est ce que la composition de la Commission du PAL sera revue afin de satisfaire les exigences que le Conseil communal a définies à l'époque.

**M. Philippe DuPasquier (Conseil communal)** : Je suis content de pouvoir vous répondre que l'objet a été traité mercredi en séance du Conseil communal. On a repris la composition

de la commission et constaté effectivement que le groupe PVL n'était pas représenté et nous avons pris la décision d'augmenter d'un effectif le nombre de membres de la commission pour inclure un membre de votre groupe.

## 20. Communications du Conseil communal

**M. Philippe DuPasquier (Conseil communal)** : Le 1<sup>er</sup> point concerne quelques nouvelles sur l'étude de faisabilité de la fusion Boudry-Cortailod-Milvignes. Il nous paraît important de vous donner régulièrement des informations et de soigner la communication avec le Conseil général et par ce biais-là aussi dans une certaine mesure avec la population. Je vous rappelle le contexte qui a mené à l'étude de faisabilité, donc la réflexion qu'il était nécessaire de se pencher sur ce sujet avec un rapport commun des trois communes et le vote d'un crédit de CHF 50'000.- par les trois communes en septembre l'année passée. Donc, nous sommes dans cette étude de faisabilité maintenant, donc c'est la phase qu'on peut qualifier de stratégique du projet.

Depuis le début de cette année 2021, plusieurs rencontres ont eu lieu, la première entre les conseillers communaux incorpore et les administrateurs des trois communes pour lancer les activités de la commission pour le début de la législature. Il y a ensuite eu une rencontre du CIEF qui est la Commission intercommunale d'étude de la fusion, qui je vous le rappelle est composée de deux conseillers communaux et de quatre conseillers généraux et les administrateurs des trois communes et puis depuis mi-février a commencé les entretiens avec les cadres administratif et technique des trois communes au sujet des différentes prestations délivrées par les trois communes.

Les Conseils communaux des trois communes ont validé une charte de projet qui définit la façon de travailler au sein de ce projet, de cette phase de projet qui mènera à une étude de faisabilité, un rapport qui nous présentera la faisabilité de cette fusion.

Quelques mots sur l'organisation des gens qui sont impliqués dans le projet. Donc j'ai parlé du CIEF, de la CIEF, donc la Commission intercommunale d'étude pour la fusion, comme je vous l'ai dit il y a les deux conseillers communaux, 4 conseillers généraux et les administrateurs et le chancelier des communes qui se réunit tous les deux mois. Un bureau avec un conseiller communal et l'administrateur ou chancelier par commune, avec une réunion tous les mois, 5 groupes de travail dont vous avez peut-être entendu parler. Ils vont ouvrir les domaines suivants, un domaine technique, un domaine administratif, un domaine école et cultures loisir, un domaine finance et un domaine aménagement du territoire - mobilité. Ces groupes seront formés. J'espère que dans vos groupes politiques respectifs le sujet a déjà été abordé. Ils seront formés et travailleront ensuite entre fin avril et l'été pour travailler sur les différentes prestations liées à ces thèmes. L'étude de faisabilité est encadrée par un consultant qui s'appelle Compas Management et il y a deux personnes qui travaillent principalement avec nous qui sont MM. Léchet et Savoy et j'aimerais maintenant donner quelques points, quelques points importants dans le calendrier, donc nous sommes en 2021 et nous menons cette étude de faisabilité, elle sera terminée d'ici la fin de l'année et présentée aux trois Conseils généraux au 1<sup>er</sup> trimestre 2022. Si la validation est apportée à cette étude de faisabilité, l'étape suivante pourra être menée avec une préparation de convention de fusion et la construction de la nouvelle commune durant l'année 2022. En 2023, on passe dans une phase politique avec la décision des Conseils généraux, donc un vote ici par votre assemblée, une campagne auprès de la population et ensuite un vote populaire en fin de l'année 2023, si le vote populaire est positif, à ce moment-là en 2024 c'est la mise en œuvre, préparation de l'entrée en force de la nouvelle commune qui commencerait au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Voilà pour ces quelques informations concernant l'étude de faisabilité de la fusion. Ces mêmes informations seront partagées dans

les Conseils généraux de Boudry et de Cortaillod dans les dix prochains jours, lors des prochaines séances.

Pour le 2<sup>ème</sup> sujet, j'aimerais donner un premier bilan au sujet du crédit de COVID que votre autorité a voté l'année passée d'une enveloppe de CHF 550'000.- qui devait être consacré à 6 volets. Le montant d'origine était CHF 500'000.- avec un amendement que vous avez accepté, soit les 10% du total, pour le consacrer à des bénéficiaires au niveau local. A ce jour, sur le montant total des crédits votés de CHF 550'000.-, CHF 452'000.-, en chiffres ronds, ont été accordés en soutiens ou en subventions aux différents cercles bénéficiaires, donc cela représente 82% du montant, donc au niveau des entreprises, plus de 400 entreprises ont été sollicitées, les dossiers qui ont été retournés ont été sommairement étudiés sur la base de critères et ensuite le montant d'aide était plafonné, en résultat, une septantaine d'entreprises ont bénéficié de l'aide.

Le 2<sup>ème</sup> point concerne l'équipement COVID, que les entreprises pouvaient mettre en place et auxquels on était d'accord de contribuer et là il y a un montant total de CHF 17'000.- qui a été remboursé aux sociétés, commerces ou artisans qui avaient mis en place, par exemple de plexiglas.

Ensuite le point 3, c'était les subventions aux contrats d'apprentissage, il y avait une enveloppe qui était prévue qui était plus conséquente, on atteint un montant de CHF 2'000.- qui a été versé pour soutenir la création des nouveaux contrats d'apprentissage à la rentrée de l'automne 2020.

Ensuite au point 4, c'était la distribution des bons de CHF 10.- pour chacun des 9000 habitants de la commune, y compris les frais de licence et là on arrive avec les frais de licence à un montant supérieur aux CHF 90'000.- que vous pouviez attendre.

Point 5, l'aide aux sociétés locales, plus de 70 sociétés locales ont été contactées et finalement une douzaine de sociétés ont demandé une aide et l'on obtenue. Cette aide a aussi été plafonnée à un montant.

Dernier point, c'est des amendements votés avec le 10% du total des dépenses effectives consacrées à une aide au niveau local et le Conseil communal a fait le choix de soutenir les bénéficiaires de l'aide sociale de la Commune, avec la distribution de bons de consommation dans les commerces et établissements publics de Milvignes. C'était le volet aide de proximité que vous aviez souhaité.

Nous avons reçu au Conseil communal divers remerciements de ces différentes actions de soutien, des cartes et aussi une grande photo panoramique réalisée par M. Golay d'Auvernier, du bureau Côté gauche. Nous avons accepté les remerciements ainsi que la photo panoramique.

J'aimerais maintenant vous dire que le Conseil communal a entamé une réflexion sur la situation que nous vivons aujourd'hui en 2021. Nous avons eu l'occasion d'en parler avec la Commission financière et nous nous posons la question de pouvoir aider en priorité peut-être les personnes qui vivent des moments, personnes ou entités que ce soit un commerce ou activités, qui vivent des moments difficiles et passent probablement à travers les mailles du filet. Ce n'est pas forcément quelque chose qui est facile à identifier et nous allons consacrer, le Conseil communal, du temps dans les prochaines semaines exclusivement à ce sujet.

Pour le 3<sup>ème</sup> sujet dont j'aimerais vous entretenir, c'est au sujet de TransN, je vais donner une information préalable au sujet des projets de TransN, pour la ligne 215 du Littoral. Il y a pour les différents arrêts sur notre territoire communal une mise en conformité. Il y en a un qui est en cours et aussi une adaptation des gares à la longueur des rames, à la vitesse des trains et

aux nouvelles normes de sécurité. Les réalisations sont planifiées pour 2023 et 2024 et des services de bus de remplacement.

Pour Auvernier, en quelques mots, une configuration qui resterait proche de l'actuelle gare avec une descente en sous-voie, en parallèle du chemin piéton actuel. Pourquoi ce passage inférieur qui est prévu, c'est à cause des normes de sécurité. La situation qui prévaut à Serrières aujourd'hui n'est plus acceptée sur les plans de sécurité, et donc c'est absolument exclu aujourd'hui de laisser des gens traverser les voies. Donc il y aurait les deux voies au milieu, il y aura un quai sud et un quai nord. Le quai nord étant à l'emplacement actuel. La participation financière communale à cet investissement est encore à chiffrer de façon exacte.

Pour le Bas-des-Allées, configuration identique, donc les mêmes types de travaux, la Commune a saisi l'occasion de travailler sur l'arrêt du bus et juste à côté l'on pourra faire tous les aménagements nécessaires. Au sud de la gare TransN du Bas-des-Allées sera construite une nouvelle voie de garage pour les travaux que vont mener TransN sur les voies justement.

Pour la gare de Colombier, c'est un plus gros projet, mais quelque part avec une plus petite participation communale parce que les terrains concernés sur la voie publique sont des terrains cantonaux. On retrouve les mêmes contraintes que celles qui étaient énumérées précédemment avec la sécurité, la vitesse, la mise aux normes. La création d'un passage inférieur avec aussi un quai nord et un quai sud. Avec les conséquences d'aménagement autour de la gare, avec une modification de la sortie du parking et d'autres impacts et à ce titre, nous regrettons actuellement le manque de coordination que TransN a eu quelque part, par ce que le projet est parti du côté TransN, sans même forcément considérer qu'il y avait une plateforme d'échanges avec le bus à réaliser et que le secteur du Bas-du-Château méritait peut être aussi d'être inclus dans cette réflexion et nous nous sommes en parallèle du PAL et des études de mobilité et de stationnement de revoir la circulation des bus, donc c'est un gros projet pour l'instant qui est en travaux.

Je profite encore de vous donner juste une information sur le passage à niveau des marronniers, c'est juste pour vous indiquer que l'installation arrive en fin de vie et qu'elle sera remplacée d'ici une ou deux années.

**Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal) :** Une première intervention concerne une réponse à une question qui avait été posée le 17 décembre dernier par Mme Schwarzer concernant la provenance des vêtements de travail de nos employés communaux.

La réponse que le Conseil avait pu fournir immédiatement était celle concernant les vêtements de nos agents de sécurité publique. En effet, il s'agit d'uniformes et il qu'existe une centrale d'achat pour toute la Suisse ; il est donc impossible d'y déroger.

Concernant les vêtements de travail de la voirie, je peux aujourd'hui vous donner les informations suivantes :

Un critère important est celui de la sécurité. Les vêtements de travail des employés de la voirie doivent répondre à des normes de sécurité. Ils doivent notamment être pourvus de bandes rétro réfléchissantes. Actuellement, le coton bio rétro réfléchissant n'existe pas sur le marché.

Par contre, notre fournisseur doit répondre aux normes sociales, c'est-à-dire qu'il doit pouvoir nous fournir la traçabilité de la fabrication et c'est ce que nous lui avons demandé.

L'entreprise avec laquelle nous travaillons s'est vue attribuer le label Entreprise Citoyenne TM qui repose sur une certification préalable

- aux normes ISO 9001, système de management de la qualité,
- aux normes ISO 14001, système de management environnemental
- au GOTS qui est un règlement concernant la production de textiles responsables d'un point de vue social et écologique ; les vêtements sont fabriqués en Oekotex, un textile éco avec PET recyclé.

Ce label requiert également de répondre à un extrait des exigences de l'ISO 26000 et à 11 critères complémentaires proposés aux entreprises citoyennes, tels que la gouvernance, le social, les ressources humaines, la santé et la sécurité au travail, l'environnement, le progrès et l'innovation, les fournisseurs et les partenariats, les infrastructures, l'amélioration continue ainsi que l'identité et la communication.

L'entreprise possède une charte éthique dans laquelle elle s'engage à respecter des engagements sur la conduite des affaires, les conditions de travail et l'impact sur l'environnement. Un code de conduite permet ainsi d'incarner quotidiennement une dimension éthique dans son fonctionnement et ses produits. Voilà tous les renseignements que nous avons réussi à obtenir auprès de notre fournisseur de vêtements.

Deux informations encore, brèves, vous informer que toutes les adresses mails des conseillères et conseillers généraux se trouvent sur ECHO, sous la rubrique Conseil général, parce qu'il y a des questions qui nous ont été posées à ce sujet-là si on va plus loin dans cette rubrique Conseil général, on a fait l'exercice, on retrouve effectivement toutes les adresses mails des conseillères et conseillers généraux.

Dernière information, au début de chaque législature, il est de coutume de convier toutes les conseillères et conseillers généraux à une visite de nos forêts, visite qui se termine par une fondue au milieu des arbres. Au vu de la crise sanitaire, nous ne savons pas ce qui pourra être organisé ou non, mais nous vous demandons de réserver, de pré-réserver la date du 4 juin, nous sommes très optimistes, le 4 juin à 17h00 et nous vous tiendrons informés de l'organisation ou non de cette manifestation. Elle rencontre souvent du succès, parce que bon on découvre aussi l'étendue de nos forêts, le garde-forestier qui fait une présentation qui est fort intéressante et après le moment convivial qui a suivi en tous cas précédemment était très sympathique et on espère qu'on pourra le vivre avec vous cette année.

Voilà le Conseil communal en a terminé avec ces informations.

## 21. Divers

**Mme Makiala Kisanga-Stacchetti (PS)** : Une question au Conseil communal, cela concerne les toilettes publiques à Auvernier, seules toilettes de Milvignes, elles sont actuellement fermées. Quelle en est la raison car ailleurs les toilettes publiques, par exemple de Neuchâtel, sont ouvertes.

**Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal)** : J'essaie de parler très fort pour ne pas me déplacer. Effectivement le Conseil communal avait décidé au printemps 2020 la fermeture des WC publics en raison de la crise sanitaire sur tout le territoire et aujourd'hui, force est de constater que la population a intégré les gestes barrières (port de masque, possession d'un gel hydro alcoolique et le Conseil communal a décidé la réouverture des WC publics. Toutefois, il sera apposé une affiche rappelant que le port du masque est obligatoire et que ces lieux ne pourront pas être désinfectés après chaque utilisation. C'était toutes les questions que nous nous étions posées durant l'ancienne législature, à savoir quels risques on prenait en laissant les WC publics ouverts et au vu de l'évolution et puis le fait que ce soit entré dans les mœurs, je pense que les gens sont devenus plus responsables par rapport à ces gestes barrières, alors on a décidé de rouvrir les WC publics, mais ne vous alarmez pas si demain ce n'est pas

fait, parce qu'on va préparer d'abord les panneaux pour pouvoir les mettre sur les portes des WC, donc il y a effectivement à Auvernier le WC qui est à côté du restaurant du Poisson, il y a le WC du bunker, il y a le WC du port et il y a le WC aussi, peut-être moins connu, au cimetière de Colombier, donc il n'y a pas que ceux d'Auvernier, mais effectivement il n'y en a très peu sur le reste du territoire.

**M. Olivier Steiner (PLR)** : C'est une petite intervention à titre personnel et puis peut-être aussi en tant que chef de groupe, par rapport aux interventions de ce soir. En fait ce soir, on a fait des demandes d'amendement sur les toits plats où quelque part il y avait quand même un changement de fonds. Je trouve dommage d'en être averti que lors du Conseil général, parce que l'on n'a pas le temps d'y réfléchir, alors que l'idée peut être potentiellement bonne, mais il serait intelligent et j'encourage ce procédé de transmettre préalablement les demandes d'amendement aux chefs-fes de groupe, car nous avons déjà commencé ce type de relation. Ce n'est pas du tout une charge, c'est au contraire la volonté de mieux faire pour que l'on puisse parler et avoir le temps de peut-être de suggérer quelque chose d'autre. C'est ce que l'on a fait avec la motion des Verts. C'est un appel à arriver au Conseil général en connaissance afin de pouvoir en parler en avance, sinon cela engagera des confrontations qui sont dommageables.

**M. Louis Godet (PVL)** : J'ai des remerciements pour le Conseil communal d'avoir fait les panneaux signalétiques, puis je crois que le Conseil communal voulait encore communiquer sur les badges qui seraient en cours, mais auprès des Perce-Neige.

**Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal)** : Alors effectivement, il y a une démarche qui est cours puisqu'on avait parlé aussi des badges, on avait étudié une piste, à savoir de prendre contact avec les Perce-Neige pour savoir si on pouvait, via cette institution, la fabrication de ces badges. Malheureusement, cela prend plus de temps que prévu, raison pour laquelle ce soir, vous n'avez que les affichettes, et je pense que c'est déjà un bon début et puis ça permet de voir les noms de chacun, donc peut-être qu'au mois de juin on aura encore les petits badges à nous mettre à disposition.

Séance levée à 22h40.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président :            Le secrétaire :

P. Bärfuss

S. Bondallaz